

## CONSEIL NATIONAL DES JEUNES SUR LE MENTORAT

### APERÇU ET PROCESSUS DE PARTICIPATION

#### QU'EST-CE QUE LE CONSEIL NATIONAL DES JEUNES SUR LE MENTORAT (CNJM)?

Le CNJM est composé de jeunes de partout au Canada qui offrent des consultations, entreprennent des projets et jouent un rôle de leadership en soutenant Grands Frères Grandes Sœurs du Canada sur les questions liées au mentorat des jeunes au Canada.

Auparavant, les membres du CNJM ont eu la chance de participer à des événements comme Jeunes sur la colline, en se rendant à Ottawa pour rencontrer des membres du gouvernement pour discuter de questions importantes, et de participer aux congrès nationaux et régionaux de GFGSC, en se rendant dans différentes villes du Canada pour se réunir avec le personnel local des Grands Frères Grandes Sœurs. Les membres du CNJM siègent également à divers comités et groupes nationaux de GFGSC.

#### Exigences relatives aux candidates et candidats

- La personne doit être active au sein des GFGS du Canada (tout organisme) depuis au moins un (1) an
- Elle doit être âgée de 17 à 28 ans
- Elle doit pouvoir s'engager et contribuer de manière significative aux projets et initiatives du CNJM

(Certaines exceptions peuvent s'appliquer, par exemple : Vous êtes actuellement en attente d'obtenir une personne mentorée ou une personne qui fait du mentorat, un stage étudiant ou une employée ou un employé)

- Une ancienne ou un ancien peut présenter une nouvelle demande après une absence officielle de deux ans

#### Entretien

- Des entretiens vidéo auront lieu avec les candidates et candidats dont la demande a été retenue pour assurer une adéquation avec le reste du CNJM. L'équipe de gouvernance ou le comité de direction du CNJM mènera les entretiens.

#### Avantages de se joindre au CNJM :

- Contribuer à façonner l'avenir du mentorat pour les jeunes à travers le pays, en partageant votre expertise et vos expériences vécues
- Acquérir de nouvelles compétences en matière de leadership, de politique publique et de prise de parole en public
- Attirer l'attention sur des questions importantes pour les jeunes

- Bâtir votre réseau professionnel
- Participer à des événements comme le Congrès national de GFGSC et les réunions du CNJM en personne (possibilités de voyage subventionnées)

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE GROUPE MEMBERS AT LARGE (MAL)**

### **Qu'attend-on de la part des membres du Conseil national des jeunes sur le mentorat?**

Les membres du conseil faisant partie du groupe MAL se réuniront pour discuter des domaines prioritaires stratégiques identifiés et discutés. Des priorités sont établies et avancées durant les réunions et des interactions entre les membres ont lieu en dehors des réunions pour discuter davantage des idées et exécuter des tâches particulières. Notre priorité consistera à aborder des problèmes particuliers tels que la visibilité des jeunes; l'équité, la diversité et l'inclusion; l'employabilité des jeunes; la santé mentale, le mentorat, la participation des jeunes et plus encore.

### **Combien de temps les membres siégeront-ils au Conseil national des jeunes sur le mentorat?**

Les jeunes membres faisant partie du groupe MAL siègent au conseil pour un mandat de deux ans et peuvent renouveler leur mandat deux fois pour un total de six ans au conseil (des exceptions peuvent s'appliquer).

### **Puis-je choisir de quitter le Conseil national des jeunes sur le mentorat avant la fin de mon mandat de deux ans?**

Oui. Si vous choisissez de le faire, informez la direction du CNJM de votre décision et vous devrez remplir le sondage existant.

### **Combien de temps les membres doivent-ils consacrer au conseil?**

Actuellement, les réunions mensuelles ont lieu tous les troisièmes dimanche de 18 h à 20 h HNE, sauf indication contraire. Les membres généraux doivent assister à toutes les réunions mensuelles.

Les réunions des sous-comités pourraient avoir lieu en semaine, en fin de semaine ou à divers moments. Les membres du conseil seront avisés du calendrier des réunions ou des changements. Toutes les réunions des sous-comités peuvent accueillir les membres individuels et selon les projets/travaux en cours.

Le CNJM et les membres individuels du conseil auront la possibilité de voyager et toutes les dépenses essentielles et préconvenues seront couvertes pour les réunions en personne, les événements, les consultations ou toute autre présence requise par le CNJM (certaines conditions peuvent s'appliquer).

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX POUR SE JOINDRE AU CNJM**

### **De quelle façon les candidates et candidats sont-ils sélectionnés pour devenir membres du Conseil national des jeunes sur le mentorat?**

Les jeunes doivent remplir le formulaire en ligne et le soumettre. Il se peut que l'on demande aux candidates et candidats de nous faire parvenir un curriculum vitae et des lettres de recommandation pour examen.

Les personnes dont la candidature a été retenue recevront une invitation pour prendre part à un entretien virtuel d'une heure.

Après l'entretien, l'adéquation sera déterminée et un avis sera envoyé à la candidate ou au candidat.

**Si l'on me sélectionne pour faire partie du Conseil national des jeunes sur le mentorat, que se passera-t-il ensuite?**

Vous recevrez un courriel de la part d'une représentante ou d'un représentant du CNJM vous avisant de votre acceptation et des prochaines étapes d'intégration.

**Si l'on me sélectionne comme membre du Conseil national des jeunes sur le mentorat, pourrai-je effectuer plus d'un mandat?**

Oui, vous pourrez effectuer plus d'un mandat. Vous devez participer activement au sein d'un organisme de GFGSC et maintenir toutes les exigences minimales (certaines exceptions peuvent s'appliquer).

**Puis-je choisir de quitter le Conseil national des jeunes sur le mentorat avant la fin de mon mandat?**

Oui. Si vous choisissez de le faire, informez la direction du CNJM de votre décision et de la date à laquelle vous souhaitez partir. Vous devrez remplir un sondage existant.

**Combien de temps les membres doivent-ils consacrer au conseil?**

En moyenne, les membres du conseil peuvent consacrer de quatre à quinze heures par mois à des activités en lien avec le conseil. Les membres du conseil peuvent en faire davantage selon l'augmentation du temps consacré et des responsabilités.

**Les réunions auront-elles lieu durant les jours d'école ou la fin de semaine?**

Les réunions pourraient avoir lieu en semaine ou en fin de semaine.

**À qui puis-je m'adresser si j'ai des questions?**

Veuillez vous adresser aux membres du CNJM. Dès que votre compte Teams sera activé, vous pourrez poser des questions sur l'un des canaux du CNJM ou envoyer directement des messages aux membres. Au cours du processus d'intégration, vous serez en contact direct avec l'équipe de direction et l'équipe de gouvernance, qui sauront vous guider et répondre à toutes vos questions.

**Puis-je participer autrement?**

Oui! Grands Frères Grandes Sœurs du Canada s'engage à faire participer les jeunes Canadiennes et Canadiens à de nombreux niveaux, couvrant des problèmes qui touchent de nombreux ministères. Lorsque vous remplirez votre demande, on vous demandera si vous souhaitez que l'on vous contacte pour prendre part à d'autres occasions de participation des jeunes dans d'autres domaines de travail avec Grands Frères Grandes Sœurs du Canada. Ces occasions peuvent varier selon le service et la province et comprennent la possibilité de siéger à des comités de jeunes au sein de divers services/diverses provinces, de participer à des tables rondes sur des sujets variés et plus encore. Ces occasions sont permanentes et donnent aux jeunes Canadiennes et Canadiens la chance de donner leur avis sur les questions de mentorat chez les jeunes au Canada.